

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST
Séance du 02 avril 2026**

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le 08/04/2026
ID : 080-218006609-20260402-DEL_07_020426-DE



Délib. n° 07/020426

L'An deux mil vingt six, le deux avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 10

Pouvoir(s) : 1

Date de convocation :

26/03/2026

Secrétaire(s) de séance :

Mme SZAREK France

M. SANCHEZ Patrice

Etaient présents :

M. BELLARD Joël	Mme SZAREK France	Mme LUCAS Marie-Laure
Mme GRIMAUX Brigitte	M. BIGOT Arnaud	M. SANCHEZ Patrice
Mme MANSARD Michèle	Mme LEBEAU Mathilde	M. LEPOIX Pierre
M. FERNET Victor		

Absent(s) excusé(s) : M. LABRUYERE Renaud

Pouvoir(s) : M. LABRUYERE Renaud à M. LEPOIX Pierre

**Objet : DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623
« PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES »**

Le comptable du Trésor Public a demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Sur proposition du maire, il est envisagé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que par exemple :

- les décorations de Noël, les illuminations de fin d'année, les jouets, les friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, le repas des Aînés, le colis de fin d'année aux Aînés et aux Agents.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les concerts, manifestations culturelles, location de podiums, chapiteaux, calicots.
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations et aux évènements survenus sur la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire
Joël BELLARD

